

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 11

Date de convocation : 20 mai 2021

*Séance réalisée de manière mixte en présentiel et visioconférence conformément à la loi du 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et prorogeant l'état d'urgence sanitaire.*

Membres Présents : BALTZER Yannis (Visio), BERTRAND Michel, HEBTING Anny, HERRMANN Pascal, HUNTZIGER Laurence (Visio), HUSSER Marcel (Visio), KNIPPER Thomas, KOWALIK Grégory, MUNSCH Didier, WILT Rose-Marie (Visio),

Pouvoirs : BOUR Daniel a donné pouvoir à HUSSER Marcel

Membre Excusé :

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 13/04/2021 qui est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme HEBTING Anny

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation du PV de la dernière réunion du Conseil Municipal
- 2) Convention relative à la mise en souterrain des réseaux Orange
- 3) Création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel pour faire face à un besoin saisonnier
- 4) Renouvellement des demandes de dérogation concernant l'organisation scolaire selon la semaine de quatre jours
- 5) Divers

## Délibération n° DCM 2021-018

## 1. Commande publique

## 1.1 Marchés publics

**2<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Convention relative à la mise en souterrain des réseaux Orange**

M. BERTRAND, adjoint en charge de la voirie présente le projet de convention Orange concernant l'étude d'enfouissement des réseaux d'Orange en lien avec les travaux de réfection de voirie projetés dans la rue des moutons, la rue des juifs et une partie de la rue des quatre-vents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **décide** d'approuver la convention Orange concernant l'étude préalable à l'enfouissement des réseaux téléphoniques pour un montant de 4 216.19 € net,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,
- **autorise** le maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

*Adopté à la majorité moins 2 contre  
(HUSSER Marcel et BOUR Daniel) et  
1 abstention (KOWALIK Grégory)*

## Délibération n° DCM 2021-019

## 4. Fonction publique

## 4.2 Personnel contractuel

**3<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel pour faire face à un besoin saisonnier**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de renforcer le service technique durant la saison estivale, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à raison de 14h/35h00. Les missions principales prévues d'être confiées à cet adjoint technique saisonnier sont : arrosage, tonte, désherbage, balayage, travaux de ponçage et peinture des fenêtres des bâtiments.

Considérant la nécessité de recruter temporairement un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2021 dans le service technique relatif à l'entretien des espaces verts et publics, et l'entretien courant des bâtiments,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **décide** de créer un poste d'adjoint technique territorial saisonnier contractuel à temps non complet à raison de 14h/35h00 pour la période estivale,

- **charge** le maire de fixer la rémunération de l'agent sur la base de la grille indiciaire relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C,
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,
- **modifie** le tableau des emplois,
- **supprime** le poste d'adjoint technique territorial contractuel créé le 02/07/2020,
- **charge** le maire de l'ensemble des formalités liées à l'exécution de la présente décision,
- **autorise** le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

### **Délibération n° DCM 2021-020**

## **8. Domaines de compétences par thèmes**

### **8.1 Enseignement**

#### **4<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Renouvellement des demandes de dérogation concernant l'organisation scolaire selon la semaine de quatre jours**

Depuis la parution du décret du 27 juin 2017, une dérogation au principe général d'organisation du temps scolaire consistant en la répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours est rendue possible. Ces dérogations ont été accordées au RPI pour une durée de 3 ans et ont pris fin à la rentrée de septembre 2020, avec une clause de reconduction tacite d'une durée supplémentaire d'une année. Une nouvelle procédure de reconduction pour 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2021 est nécessaire. Considérant l'avis favorable du conseil d'école pour le renouvellement de la dérogation,

Le maire informe le conseil municipal qu'il a suivi l'avis du conseil d'école et a transmis la demande de renouvellement de la dérogation à l'inspecteur de circonscription.

**Le conseil municipal approuve cette décision.**

#### **5<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Divers**

##### **Projet d'achat du chemin prolongeant la rue de la bergerie.**

M. BERTRAND présente le projet d'achat du chemin cadastré section 19 parcelle 421 d'une superficie de 864 m<sup>2</sup> appartenant à l'Association Foncière de Ringendorf. Ce chemin traverse des zones urbaines et il est susceptible de recevoir des constructions futures.

La communauté de communes nous a signalé qu'elle ne peut pas inclure cette voie dans le plan de voirie tant qu'elle n'appartient pas à la commune.

Un projet d'élargissement de la voie est prévu à l'avenir avant tout projet de construction privé. Ce point fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

##### **Travaux en cours dans les différentes commissions communales.**

M HERRMANN présente le travail de la commission urbanisme réunie le 29 avril, afin de clarifier les évolutions de réglementation, en particulier concernant les déclarations de clôtures et de ravalement de façade, ainsi qu'un point de situation des demandes en cours.

M. BERTRAND revient sur les réunions voirie de la commission aménagements urbains. Les photos prises lors de la visite sur le terrain sont annotées en commission pour préparer les différentes étapes du chantier à venir autour de la rue des moutons.

Mme HEBTING rend compte des travaux de la commission cimetière le 22 avril pour travailler sur la rédaction d'un nouveau règlement de cimetière.

M. MUNSCH présente le travail de recensement des contrats Allmend entrepris dans le cadre de la commission aménagements espaces naturels. Les différentes conventions ont été listées. Un travail sur le terrain doit consister à ajuster les emplacements de certains lots et définir les possibilités de locations ouvertes aux habitants.

M HERRMANN présente le travail de la commission communication ayant abouti à la diffusion du dernier bulletin communal.

### **Festivités du 14 juillet**

Au vu du desserrement progressif des restrictions sanitaires, un certain nombre de communes ont décidé de planifier des festivités le 14 juillet, permettant de recréer de la convivialité bien nécessaire dans ces périodes moroses.

Faut-il maintenir l'organisation d'une cérémonie du 14 juillet suivi d'une réception des habitants dans le jardin du presbytère ? La question principale est : les habitants sont-ils en attente de ce moment festif ? Un sondage va être lancé auprès des habitants pour recueillir leur avis sur la question.

### **Permanences au bureau de vote**

Le Maire a demandé au préfet de transférer provisoirement le bureau de vote de l'école maternelle vers à la salle paroissiale. Un arrêté préfectoral devrait nous parvenir fin du mois pour acter cette décision. Ce choix a été proposé car l'organisation de la salle de vote est facilitée par une circulation plus fluide comportant une entrée et une sortie séparée. D'autre part, les conditions d'entretien et de nettoyage sont facilitées, car il n'y a pas d'occupation de la salle le lendemain (contrairement à l'école maternelle).

Des parois de protection ont été commandées pour protéger les assesseurs. Des désinfections régulières du matériel électoral devront être réalisées tout au long de la journée.

Les élections régionales et départementales sont organisées simultanément le 20 et le 27 juin 2021, par conséquent le nombre d'assesseurs pour chaque période est doublé puisqu'il faut constituer deux bureaux de vote. Il est décidé que les membres de bureau siégeront par période de 5 heures (8h-13h ; 13h-18h).

### **Prochaines dates de réunion :**

- **Commissions de travail :**  
Commission voirie : 3 juin à 20h en mairie
- **Groupe de travail élargi :**  
Inventaire du mobilier de la salle polyvalente, et propositions de mises en vente :  
17 juin à 19h30 à la salle.
- **Conseil municipal :** 5 juillet à 20h en mairie

HERRMANN Pascal	BERTRAND Michel	HEBTING Anny	MUNSCH Didier
BALTZER Yannis	BOUR Daniel (pouvoir)	HUNTZIGER Laurence	HUSSER Marcel
KNIPPER Thomas	KOWALIK Gregory	WILT Rose-Marie	